

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES ACTEURS CULTURELS ASSOCIATIFS - MUSIQUES ACTUELLES

FRACA-MA

PÔLE RÉGIONAL MUSIQUES ACTUELLES RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

VIE ASSOCIATIVE

TRANSMISSION

STRUCTURATION

PRODUCTION/
DIFFUSION

INFORMATION/
RESSOURCE

REPÉRAGE ET
ACCOMPAGNEMENT

VIE ASSOCIATIVE

Charte du réseau Fraca-Ma

La Fédération Régionale des Acteurs Culturels et Associatifs des Musiques Actuelles - Fraca-Ma - construit sa démarche collective autour d'un réseau d'acteurs de la filière des musiques actuelles de la région Centre-Val de Loire, qui se retrouvent dans les valeurs et objectifs communs définis dans la Charte détaillée ci-dessous.

Cette Charte, au même titre que les Statuts et le Règlement Intérieur, remplit une fonction d'outil référentiel qui pose les préalables et donne un cadre éthique indispensable à une démarche collective garantissant le respect de chacun.

Les adhérents, signataires de la Charte, s'engagent dès lors dans une démarche visant à garantir un développement concerté et partagé des musiques actuelles en région Centre-Val de Loire, en s'attachant à participer activement à la dynamique collective de la Fédération dans un principe de réciprocité et de solidarité. Cette charte contribue ainsi à favoriser la construction d'un écosystème culturel régional équilibré, qui vise à permettre l'émergence et le développement des initiatives culturelles et artistiques, tout comme leurs interactions.

Les signataires s'engagent donc à :

- Défendre la diversité culturelle en favorisant les démarches d'innovation, d'expérimentation et de pluralité des expressions artistiques ;
- Favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques des musiques actuelles, amateurs comme professionnelles, et leurs rencontres avec les publics ;
- Affirmer les principes de respect et de solidarité entre acteurs de la filière des musiques actuelles, en s'inscrivant dans une démarche d'intérêt général ;
- Participer activement au dynamisme et à la structuration de la filière des musiques actuelles, localement et régionalement, dans une logique d'harmonisation et d'équité territoriale ;
- Inscire son action dans une démarche de développement durable, tant du point de vue environnemental qu'économique et social ;
- Participer aux travaux, rencontres et mobilisations du réseau afin d'assurer démocratiquement la vocation de la Fédération à être un interlocuteur privilégié auprès des collectivités publiques, organisations professionnelles et de tout autre organisme ou réseau en lien avec la filière des musiques actuelles ;
- Respecter la transparence de la gestion, la sincérité des comptes et les obligations légales en vigueur, avec dans le cas d'opérations en lien avec la Fédération, l'éventuelle mise à disposition des bilans financiers ;
- Se reconnaître dans une dimension économique où l'équité sociale et le projet culturel et artistique sont affirmés comme les principales finalités,

Le signataire s'engage à respecter chacun des points de la charte ci-dessus, le non-respect d'un ou plusieurs points entraîne la radiation du signataire.

Pour la FRACA-MA, La coprésidente : Fanny LANDAIS

Pour l'adhérent : (structure/nom/fonction signataire)



date & lieu :